



Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska
MRC d'Arthabaska

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **mardi 8 décembre 2020 à 20 h 00**, à huis clos au bureau municipal au 44 rue Landry, à Saint-Norbert-d'Arthabaska.

Sont présents : Monsieur Marcel Bélanger, maire
 Monsieur Mario Boilard, conseiller no. 1
 Monsieur Jacques Landry, conseiller no. 3
 Monsieur Richard Labonté, conseiller no. 4
 Monsieur Claude Beauchesne, conseiller no. 5
 Monsieur Stéphane Lambert, conseiller no.6

Est absent : Monsieur Pascal Marcoux, conseiller no.2

Est aussi présent : Monsieur Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier

2020-12-2152 7.1 Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale; 1 Projet de déclaration à valider auprès de municipalités. PROJET

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Stéphane Lambert; appuyé par le conseiller Jacques Landry;

IL EST RÉSOLU DE proclamer la Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Adoptée le 8 décembre 2020

Saint-Norbert-d'Arthabaska, ce 9 décembre 2020

Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier